

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC LA VILLE DE CRAYWICK JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2020

INTRODUCTION

Le jeudi 1^{er} octobre 2020 dans les locaux de la mairie de Craywick, les maîtres d'ouvrage du projet GridLink ont rencontré le représentant de la ville de Craywick.

Étaient présents :

- Pierre DESMADRILLE, maire de Craywick
- Laurent DEMOLINS, garant de la concertation pour la Commission Nationale du Débat Public (en visioconférence)
- David BARBER, maîtrise d'ouvrage GridLink
- Thomas MILORADOVIC, interprète
- Gabriel DUDICOURT, maîtrise d'ouvrage RTE
- Daniel DEGHILAGE, maîtrise d'ouvrage RTE
- Lisa BOUDEHENT, en charge des dossiers réglementaires et environnementaux, Arcadis
- Frédéric BUSSELEZ, facilitateur

DEROULE

Une présentation générale du projet par GridLink puis un temps de questions/réponses.

Les sujets suivants ont été abordés :

- Profondeur d'enfouissement du câble
- Compensations environnementales
- Financement du projet et partenaires du projet
- Mode de rémunération des propriétaires de l'infrastructure
- Dimensions de la station de conversion

COMPTE-RENDU

La réunion commence avec la présentation, par David BARBER, du contexte général du projet, de ses objectifs, caractéristiques et impacts attendus : tracé, nombre de kilomètres, coût, partenaires, solutions techniques pour le transport d'électricité, point sur la concertation publique, point sur le calendrier, point sur les demandes d'autorisation...

S'ensuit une première série d'échanges avec Monsieur Pierre DESMADRILLE qui souhaite connaître la profondeur d'enfouissement du câble.

Il lui est indiqué que la profondeur minimale est 1,2 mètres mais que sur certains passages, le choix peut être fait d'enterrer le câble plus profondément.

Monsieur DESMADRILLE souhaite ensuite savoir quels sont les impacts environnementaux du projet et si ce dernier impliquera la mise en place de compensations environnementales.

Lisa BOUDEHENT lui explique qu'au niveau des terrains portuaires, les compensations sont déjà prises en compte. C'est au niveau du tracé du câble ensuite que des zones humides ou d'habitat d'espèces protégées peuvent être traversés. Mais, l'implantation du câble n'implique pas l'assèchement des espaces concernés. A aujourd'hui, les porteurs du projet ne savent pas encore si des compensations environnementales seront nécessaires.

Pierre DESMADRILLE indique que si la mise en place d'une mesure de compensation de zone humide est nécessaire, cela peut se faire à Craywick.

Il précise qu'il est important que le territoire accueille de grandes entreprises et, notamment, des industries pour l'emploi local mais qu'il faut, dans le même temps, renforcer la qualité de vie des habitants.

Pierre DESMADRILLE souhaite aussi savoir qui finance le projet ; si c'est un investissement public ou privé. David BARBER explique qu'il s'agit d'un investissement privé à 100 % et précise que l'investisseur est ICON Infrastructures dont le capital est détenu notamment par des fonds de pension. C'est la raison pour laquelle, l'entreprise souhaite investir durablement dans le projet (pour au moins 15 ans).

Pierre DESMADRILLE demande alors comment les propriétaires du câble sont rémunérés.

David BARBER indique que GridLink sera bien un transporteur d'électricité et non un producteur. La législation européenne interdit d'ailleurs de faire les deux. GridLink proposera donc un service d'acheminement de l'électricité et fera payer un droit d'usage. Il indique encore que l'électricité peut passer dans les deux sens et que le service pourra être utilisé par tous les producteurs d'énergie.

Laurent DEMOLINS demande des précisions sur la dimension de la station de conversion, notamment sur sa hauteur. Il souhaite aussi savoir si le bâtiment sera en partie masqué par un aménagement paysager.

David BARBER répond que la hauteur maximale sera de 25 m pour une centaine de mètres de longueur, mais que les dimensions précises du bâtiment seront décidées en lien avec l'entreprise de construction quand elle sera choisie. Sur cette construction, David BARBER précise que GridLink est flexible sur le design du bâtiment dans le respect du cahier des charges édicté par le Grand Port Maritime de Dunkerque pour la construction d'un bâtiment dans la Zone de Grande Industrie. Ainsi, les dimensions maximales et le volume de la station de conversion sont des paramètres imposés, tandis que l'aspect définitif sera déterminé avec le constructeur une fois désigné. Il indique enfin qu'une part de la parcelle sera inutilisée et pourra donc faire l'objet d'un plan paysager.

Laurent DEMOLINS demande à ce que les dimensions de la station soient bien intégrées dans la présentation au public, ainsi que les éventuelles compensations. Il souhaite aussi que soit expliqué le principe des autorisations environnementales, de l'enquête publique et leur calendrier.

David BARBER précise qu'il souhaite coordonner le calendrier des autorisations environnementales de GridLink avec la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de RTE.

CONCLUSION

Frédéric BUSSELEZ remercie les participants pour la richesse des échanges ; précise qu'un compte-rendu de la réunion sera réalisé et rappelle les prochains rendez-vous de concertation.